

N° 83047-2020/2-ACTS/DAJI

Date du : 7 octobre 2020

Rapport de présentation

OBJET : délégation de signature de monsieur Antonin MILZA

PJ : un projet d'arrêté

Par convention n° CS12-3160-DIR-2449-DIMENC du 24 janvier 2013, la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) assure pour le compte de la province Sud l'application de la réglementation relevant de la compétence de la province en matière de mines, d'environnement industriel (installations classées pour la protection de l'environnement à caractère industriel) et de carrières.

Dans le cadre de l'exécution par la DIMENC de ces actions, une délégation de signature a été accordée, à son directeur et ses représentants, notamment pour les actes et documents relatifs à l'instruction des dossiers relevant de ladite convention.

Monsieur Antonin MILZA a été nommé directeur de l'industrie, des mines et de l'énergie le 1^{er} octobre 2020. Il convient de lui attribuer, à l'identique, la délégation de signature accordée à son prédécesseur, monsieur Victor ALONSO.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.